

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le vingt deux mai deux mille vingt cinq à 20 heures 00, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Murat, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Président de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

Didier ACHALME, Claire ANDRIEUX-JANNETTA, Djuwan ARMANDET, André BOUARD, Georges CEYTRE, Gilles CHABRIER, Claude CHANUT, Magali CRAUSER, Bernard DELOSTAL, Denis DELPIROU, Franck DE MAGALHAES, Xavier FOURNAL, Danielle GOMONT, Éric JOB, Pierre JUILLARD, Jean-François LANDES, Philippe LEBERICHEL, Danièle MAJOREL, Michel MARSAL, Thierry MATHIEU, Daniel MEISSONNIER, Jean-Pierre PENOT, Colette PONCHET-PASSEMARD, Michel PORTENEUVE, Gérard POUDETOUX, Marie-Pierre RIGAL, Félix ROCHE, Pierrick ROCHE, Claire TEISSEDRE, Nadia TERREN, Josette TOUZET, Marie-Claire TUFFERY, Roland VERNET, Éric VIALA, Roland VIDAL

Étaient absents excusés :

Gilles AMAT, Karine BATIFOULIER, Vivien BATIFOULIER, Bernadette BEAUFORT-MICHEL, Daniel BERTHEOL, Frédérique BU-CHON, Lucette CHAUVEL, Agnès CREGUT, Jennifer DEVEZE, Christian DONIOL, Fabienne FARRADECHE, David GENEIX, Robert JOUVE, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Luc LESCURE, Bernard PAGENEL, Jean-Paul REBOUL, Danielle ROLLAND, Jean RONGIER, Philippe ROSSEEL, Philippe SARANT, Christophe SOULIER, André TRONCHE, Alain VAN SIMMERTIER, Jean Louis VERDIER

Pouvoirs :

Jennifer DEVEZE pouvoir à Éric VIALA, Christian DONIOL pouvoir à Daniel MEISSONNIER, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME pouvoir à Magali CRAUSER, Bernard PAGENEL pouvoir à Éric JOB, Jean-Paul REBOUL pouvoir à Danielle GOMONT, Philippe ROSSEEL pouvoir à Didier ACHALME, Philippe SARANT pouvoir à Gilles CHABRIER

Date et affichage de la convocation : 15 mai 2025

Secrétaire de séance : Djuwan ARMANDET

Membres en exercice : 60

Présents : 35 – Pouvoirs : 7 – Votants : 42

Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0

Objet : Approbation d'un cadre stratégique de développement touristique 2025-2027

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5214-16 et L.1111-4 ;

Vu les statuts de Hautes Terres Communauté ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de Hautes Terres communauté en date du 9 février 2017 créant l'office de tourisme intercommunal « Hautes Terres Tourisme » et adoptant ses statuts ;

Vu la délibération n°2021CC-112 du 18 juin 2021 approuvant le projet de territoire de Hautes Terres Communauté et plus particulièrement le chantier n°6 « Faire du tourisme une valeur ajoutée locale » ;

Vu la délibération n°2021CC-232 du 09 décembre 2021 approuvant le cadre stratégique de développement touristique pour la période 2022-2024 ;

Rappelant que le cadre stratégique proposé a fait l'objet d'une concertation avec les élus et les acteurs locaux du tourisme ;

Considérant que la définition du cadre stratégique s'est appuyée sur trois enjeux identifiés sur notre territoire :

1. La nécessité de développer une culture touristique commune sur le territoire et de reconnecter le tourisme aux autres activités économiques et sociales.
2. La mobilité sur notre territoire : l'offre est très faible et doit être développée via des solutions bas carbone.
3. La transition écologique : notre territoire doit être en mesure de proposer de nouvelles offres touristiques qui nous permettent à la fois de dépasser la saisonnalité, d'améliorer la compétitivité et d'anticiper les évolutions climatiques.

Précisant qu'à partir de ces enjeux, quatre défis ont été identifiés pour construire une nouvelle destination touristique :

1. Porter une vision élargie du tourisme comme levier d'amélioration du cadre de vie et de l'attractivité territoriale : le développement touristique ne sert pas que le visiteur et doit servir l'habitant. Il doit

aussi amener à un développement de l'attractivité territoriale, notamment vis-à-vis des potentiels porteurs de projet ou de nos futurs habitants.

2. Transformer la notion d'accueil touristique à celle – plus large - d'hospitalité, pour inclure sans distinction celles et ceux qui fréquentent, vivent ou se projettent sur notre territoire.
3. Intégrer les enjeux du développement durable à toutes les actions menées : la demande touristique est de plus en plus exigeante sur ce point.
4. Collaborer avec les acteurs locaux. Le manque de lien entre la collectivité et les entrepreneurs touristiques du territoire est régulièrement cité. Il convient de consulter, concerter, partager, accompagner et informer davantage.

Rappelant le cadre stratégique actuel définit comme suit :

Des actions fondatrices

- A. Définir et déployer un positionnement marketing différenciant pour notre territoire
- B. Evaluer l'activité touristique et notre performance
- C. Gérer, utiliser et mutualiser la DATA territoriale

AXE N°1 : ACCOMPAGNER les acteurs locaux, élus et porteurs de projet vers la création d'un territoire touristique

- D. Tisser et resserrer les liens entre les acteurs locaux et la collectivité, et entre les acteurs locaux
- E. Développer une offre de services personnalisés pour les acteurs locaux et porteurs de projet touristiques
- F. Développer la culture touristique du territoire et construire une véritable destination touristique
- G. Accompagner vers la commercialisation

AXE N°2 : DEVELOPPER DE NOUVELLES PROPOSITIONS TOURISTIQUES entre innovation et authenticité

- H. Favoriser la rencontre entre innovation et authenticité
- I. Structurer une offre d'activités touristiques de pleine nature expérientielle 4 saisons en lien avec l'identité du territoire
- J. Placer au cœur de l'expérience du visiteur la découverte gastronomique, culturelle, patrimoniale et du bien-vivre
- K. Labéliser et mettre en réseau notre destination

AXE N°3 : ACCUEILLIR tous nos publics et viser l'excellence

- L. Définir une stratégie d'accueil multi-publics : résidents, visiteurs et futurs résidents
- M. Mieux diffuser l'information
- N. Développer des services spécifiques aux visiteurs
- O. Innover en matière d'organisation de l'accueil

AXE N°4 : PROMOUVOIR notre territoire auprès de nos publics-cibles

- P. Structurer les canaux d'acquisition, de transformation et de fidélisation - Développer notre audience
- Q. Définir et mettre en œuvre une stratégie de contenu multimédia et multi canal
- R. Diffuser nos contenus par tous les moyens possibles

GOVERNANCE

- S. Transformer Hautes Terres Tourisme en un véritable Organisme de Gestion de la Destination
- T. Intégrer le tourisme responsable dans la continuité de nos missions, par nos choix et notre fonctionnement interne
- U. Développer les liens et partenariats avec l'écosystème touristique du Cantal

Considérant que ce cadre stratégique est toujours pertinent et que les premiers résultats de sa mise en œuvre sont concluants ;

**Le Conseil communautaire,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

- **D'APPROUVER** la prolongation du cadre stratégique de développement touristique pour une période de deux années supplémentaires, soit pour la période 2025-2027 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire pour la mise en œuvre de la présente délibération ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet du Cantal pour le contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an
Pour copie conforme

Le Président,
Didier ACHALME

Le Secrétaire de séance
Djuwan ARMANDET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.